

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 401

23 février 2006

SOMMAIRE

Aero-Cirrus, A.s.b.l., Peppange	19212	Luxcontrol S.A., Esch-sur-Alzette	19214
ATAO, Advanced Technology Audio Organisation S.A., Luxembourg	19205	Luxcontrol S.A., Esch-sur-Alzette	19214
Banque Colbert (Luxembourg) S.A., Senningerberg	19246	(La) Main Verte, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19243
Banque Colbert (Luxembourg) S.A., Senningerberg	19247	(La) Main Verte, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19243
Begona S.A., Luxembourg	19245	(La) Main Verte, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19243
Bois Concept RD Luxembourg, S.à r.l., Windhof ..	19210	Matrix German Portfolio No 1 Munster, S.à r.l., Luxembourg	19239
Carlisle Finance S.A., Luxembourg	19212	Meublolux S.A., Luxembourg	19209
Castriva S.A.	19223	Motorcycle Partners S.A., Luxembourg	19208
Castriva S.A., Bertrange	19223	Motorcycle Partners S.A., Luxembourg	19208
Caves Sunnen-Hoffmann, S.à r.l., Remerschen ...	19212	Office Park Findel F4 S.A., Luxembourg	19244
Chatlet S.A., Luxembourg	19207	Office Park Findel F4 S.A., Luxembourg	19244
Compar Invest S.A., Luxembourg	19211	Polux S.C., Luxembourg	19237
Concertine S.A., Luxembourg	19204	Premier I S.A., Luxembourg	19209
Construction Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	19213	Premier II S.A., Luxembourg	19207
Dalia, S.à r.l., Luxembourg	19247	Premier III S.A., Luxembourg	19207
Dretschler.com, S.à r.l., Contern	19236	Ravenelle Holding S.A., Luxembourg	19206
Dretschler.com, S.à r.l., Contern	19237	Realties International S.A.	19212
DVR Holding, S.à r.l., Luxembourg	19211	Samot S.A., Luxembourg	19234
Etra Global Sicav, Luxembourg	19213	Sinagua S.A.H., Luxembourg	19203
Famalux S.A., Luxembourg	19202	Sinagua S.A.H., Luxembourg	19203
Fipollux Holding S.A., Luxembourg	19203	Sirec International Reinsurance Company S.A., Senningerberg	19202
Garage Rythmique S.A., Luxembourg	19208	Terre Rouge Investissement Holding S.A., Luxembourg	19204
Gizmo Holding S.A., Luxembourg	19205	Tesa Participations Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	19235
Gizmo Holding S.A., Luxembourg	19205	Three Arrows S.A.H., Luxembourg	19206
Greenbelt S.A., Luxembourg	19204	Travel Retail Investment S.C.A., Luxembourg ..	19224
Greenbelt S.A., Luxembourg	19204	Travel Retail, S.à r.l., Luxembourg	19215
GSC European CDO I S.A., Luxembourg	19206	Trucking Rental Purchase Maintenance International Holding S.A., Luxembourg	19248
GSC European CDO II S.A., Luxembourg	19206	Trucking Rental Purchase Maintenance International Holding S.A., Luxembourg	19248
HSH Nordbank Private Banking S.A., Luxembourg.	19202	Trucking Rental Purchase Maintenance International Holding S.A., Luxembourg	19248
ID Project S.A., Luxembourg	19213	Trucking Rental Purchase Maintenance International Holding S.A., Luxembourg	19248
Immo Belge Invest S.A., Bertrange	19223	Unité Finance, S.à r.l., Luxembourg	19205
Jonathan Finance Holding S.A., Luxembourg	19210	Warp Holding S.A., Luxembourg	19211
Jonathan Finance Holding S.A., Luxembourg	19210	Warp Holding S.A., Luxembourg	19211
Lavatere S.A., Luxembourg	19203		
Leisure Resources International S.A., Luxembourg	19209		
Lemanik, Sicav, Luxembourg	19223		
Luxcontrol S.A., Esch-sur-Alzette	19214		
Luxcontrol S.A., Esch-sur-Alzette	19214		
Luxcontrol S.A., Esch-sur-Alzette	19214		

SIREC INTERNATIONAL REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.656.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2005

Première résolution: Nominations statutaires

L'Assemblée prend acte de la démission avec effet immédiat de tous les Administrateurs de la société à savoir:

- M. Jean-Jacques Sioen,
- Mme Jacqueline Sioen-Zoete,
- Mme Danielle Parein-Sioen,
- Mme Pascale Sioen,
- Mme Michèle Joris-Sioen,
- la société J. VAN BREDA & C° REINSURANCE MANAGEMENT.

L'Assemblée nomme comme nouveaux Administrateurs de la société, M. Federico Innocenti, M. Angelo De Bernardi et la société SOGECORE INTERNATIONAL S.A., représentée par M. Gilles Coremans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2006 statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099381.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

HSH NORDBANK PRIVATE BANKING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 20.533.

Aus dem Protokoll des Verwaltungsrates der HSH NORDBANK PRIVATE BANKING S.A. (die Gesellschaft) vom 19. Mai 2005 geht hervor, dass Herr Paul Harr als täglicher Geschäftsführer der Gesellschaft ausgeschieden ist.

Herr Ernst-Wilhelm Münster mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, wurde mit Wirkung zum 19. Mai 2005 als täglicher Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Für gleichlautenden Auszug

A. Marc

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099154.3/253/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

FAMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 93.321.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2005

«Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l., et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

En lieu et place du commissaire aux comptes démissionnaire, l'assemblée générale décide de nommer:

SOFINTER GESTION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106.316.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008.»

Luxembourg, le 10 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03467. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099474.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

LAVATERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 74.896.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à la date statutaire le 24 juin 2005

5. Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar, Romain Thillens et Pierre Hoffmann venant à échéance, l'Assemblée, à l'unanimité des voix, décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six ans.

De même, le mandat de Commissaire aux Comptes de HRT REVISION, S.à r.l. venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période de six ans.

Pour extrait conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099159.3/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

FIPOLLUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 70.643.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à la date statutaire du 19 mai 2005

5. Les mandats d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar et Jacques Mersch pour une nouvelle période de six ans. De même, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la société HRT REVISION, S.à r.l. pour une nouvelle période de six ans.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2011.

Pour extrait conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03099. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099162.3/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

SINAGUA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 46.841.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099419.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

SINAGUA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 46.841.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(099334.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

GREENBELT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 99.841.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mai 2005

- La cooptation de Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Ricardo Sanchez, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 18 mai 2005.

Certifié sincère et conforme

GREENBELT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099175.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

GREENBELT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 99.841.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GREENBELT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(099150.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

CONCERTINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 109.579.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 9 novembre 2005

En date du 9 novembre 2005, le conseil d'administration de la société a décidé:

1. d'acter la démission de Monsieur Nour-Eddin Nijar de son mandat d'administrateur;
2. de nommer administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Grégory Ingram en remplacement de Monsieur Nour-Eddin Nijar démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2010.

L'assemblée générale lors de la prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099166.3/565/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

TERRE ROUGE INVESTISSEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 79.775.

En date du 11 novembre 2005, la société GEEVESTON VENTURES CORP a démissionné avec effet immédiat de son mandat d'administrateur.

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099267.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

GIZMO HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.650.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 septembre 2005

1. Les démissions de Messieurs François Mesenburg, Alain Renard et Jean-Robert Bartolini, de leur mandat d'Administrateur, sont acceptées.

2. Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommées nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme
GIZMO HOLDING S.A.
FINDI, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03380. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099185.3/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

GIZMO HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.650.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03409, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GIZMO HOLDING S.A.
FINDI, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Signature / Signature

(099142.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

UNITE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 107.688.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 novembre 2005:
- que Monsieur Eddy Dôme, demeurant à B-6600 Bastogne, 63, Marvie, a été nommé gérant en remplacement de Monsieur David De Marco, démissionnaire, avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099315.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

ATAO, ADVANCED TECHNOLOGY AUDIO ORGANISATION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 77.763.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de transférer le siège social du 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

C. Cornille / P. Lecocq.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03410. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(099484.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

THREE ARROWS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 35.248.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs:
Monsieur Jacques Claeys, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour THREE ARROWS

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099197.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

GSC EUROPEAN CDO II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 102.919.

L'adresse professionnelle de l'administrateur suivant de la société a été modifiée comme suit:
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., Administrateur, 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03725. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099292.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

GSC EUROPEAN CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 89.455.

L'adresse professionnelle de l'administrateur suivant de la société a été modifiée comme suit:
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., Administrateur, 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03723. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099298.3/805/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

RAVENELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.987.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(099593.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

CHATLET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 104.499.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 9 novembre 2005

En date du 9 novembre 2005, le conseil d'administration de la société a décidé:

1. d'acter la démission de Monsieur Nour-Eddin Nijar de son mandat d'administrateur;
2. de nommer administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Pierre Barkats en remplacement de Monsieur Nour-Eddin Nijar démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2010.

L'assemblée générale lors de la prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099168.3/565/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

PREMIER III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 89.873.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 novembre 2005 que TMF CORPORATE SERVICES S.A., administrateur de sociétés, a été co-optée administrateur de la société avec effet au 14 novembre 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Michel Feuga. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Il résulte également que TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., administrateur de sociétés, a été co-optée administrateur de la société avec effet au 14 novembre 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Hugo Neuman. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099201.3/805/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

PREMIER II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 87.918.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 novembre 2005 que TMF CORPORATE SERVICES S.A., administrateur de sociétés, a été co-optée administrateur de la société avec effet au 14 novembre 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Michel Feuga. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Il résulte également que TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., administrateur de sociétés, a été co-optée administrateur de la société avec effet au 14 novembre 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Hugo Neuman. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099204.3/805/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

MOTORCYCLE PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 61.523.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de la réunion du conseil d'administration du 14 novembre 2005:

- Qu'est nommé président du conseil d'administration Monsieur Albert Van Den Dungen.

Son mandat expire lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099305.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

MOTORCYCLE PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 61.523.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2005:

- que sont nommés administrateurs:

Monsieur Albert Van Den Dungen,

Monsieur Clive Lionel Strugnell,

Monsieur Wilbert Van Grinsven.

- est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Albert Van Den Dungen.

- est nommée au poste de commissaire aux comptes:

EWA REVISION S.A.

Les mandats des membres du conseil d'administration, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099303.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

GARAGE RYTHMIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 42, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 80.020.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2005

Première résolution

Les actionnaires décident unanimement la révocation du conseil d'administration de Madame Andrea Erdmann, **demeurant** à L-5489 Ehnen, 72, Um Kecker.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident unanimement de nommer Madame Margot Scheffold, demeurant à L-1510 Luxembourg, 42, avenue de la Faïencerie comme administrateur de la société. Le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2006.

Troisième résolution

Les actionnaires décident unanimement de nommer Madame Margot Scheffold, demeurant à L-1510 Luxembourg, 42, avenue de la Faïencerie comme administrateur-délégué pour la gestion journalière avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099548.3/745/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

PREMIER I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 87.919.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 novembre 2005 que TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., administrateur de sociétés, a été co-optée administrateur de la société avec effet au 14 novembre 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Hugo Neuman. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099213.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

MEUBLOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 43.343.

Monsieur Michel Molitor, juriste, demeurant à L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe, reconfirme, pour autant que de besoin, sa démission avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la Société venant à échéance le 22 septembre 1995.

Monsieur Laurent Fisch, juriste, demeurant à L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe, reconfirme pour autant que de besoin, sa démission avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la Société, venant à échéance le 22 septembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

Pour avis conforme

M. Molitor / L. Fisch

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099387.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

LEISURE RESOURCES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 37.044.

Resolutions of the board of directors September 12, 2005

The undersigned, being the directors of LEISURE RESOURCES INTERNATIONAL S.A., société anonyme, a company existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, have decided:

1. to transfer the company's registered office from 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, to 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

J. C. Smith Morrondo / A. Barrachina / A. Carvajal.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03217. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Résolutions du conseil d'administration du 12 septembre 2005

Les soussignés, administrateurs de LEISURE RESOURCES INTERNATIONAL S.A., société anonyme, une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, ont décidé:

1. de transférer le siège social de 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

J. C. Smith Morrondo / A. Barrachina / A. Carvajal.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03217. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099617.3/723/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

JONATHAN FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 42.591.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 mars 2005

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateurs de Monsieur Marc Benhamou, Monsieur Pierre Schill et Madame Denise Vervaeet, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 mars 2005

Les membres du Conseil d'Administration décident de reconduire le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Marc Benhamou pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099422.3/506/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

JONATHAN FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 42.591.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(099332.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

BOIS CONCEPT RD LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route de Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 111.730.

Ouverture de succursale

Données relatives à la succursale:

- Date de la création de la succursale: 2 novembre 2005.
- Dénomination de la succursale: BOIS CONCEPT RD Luxembourg.
- Adresse de la succursale: 9, route des Trois Cantons L-8399 Windhof.
- Objet: menuisier-ébéniste, montage de cuisines équipées et de salles de bain.
- Représentant permanent de la succursale: Paul Rooselaer, gérant, né à Bruxelles (B) le 16 octobre 1966, rue de la Cabourse, 16, B-1320 Beauvechain.
- Pouvoirs de signature: la succursale est engagée par la signature individuelle du gérant.

Données relatives à la personne morale de droit belge:

- Dénomination: BOIS CONCEPT RD S.P.R.L.
- Registre de Commerce: Nivelles (Belgique) numéro 88.335.
- Siège social: rue de la Cabourse, 16 B-1320 Beauvechain.
- Personne habilitée à engager la maison mère: Paul Rooselaer, gérant, né à Bruxelles (B) le 16 octobre 1966, domicilié rue de la Cabourse, 16, B-1320 Beauvechain.
- Pouvoirs de signature: la société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Fait à Windhof, le 2 novembre 2005.

BOIS CONCEPT RD S.P.R.L.

P. Rooselaer

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03635. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099507.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

DVR HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 74.893.

Extrait des décisions de l'associé unique du 9 septembre 2005

La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.324, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été reconduite dans son mandat de gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour avis sincère et conforme

DVR HOLDING, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099468.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

COMPAR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 105.714.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 septembre 2005

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010, la société anonyme FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., R.C.S. Luxembourg B 67.905, avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., démissionnaire.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour COMPAR INVEST S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099470.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

WARP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 77.794.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour WARP HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(099660.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

WARP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 77.794.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour WARP HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(099662.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

CARLISLE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 67.360.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 2 novembre 2005

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010, la société à responsabilité limitée AUDITSERV, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 106.384, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, a été nommée commissaire aux comptes (en remplacement de la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., démissionnaire).

Luxembourg, le 3 novembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour CARLISLE FINANCE S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099472.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

AERO-CIRRUS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg F 439.

Clôture de liquidation

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2005

L'assemblée, constatant que l'association n'est plus propriétaire d'aucun actif, que le passif de l'association est apuré, décide de dissoudre l'association sans but lucratif AERO-CIRRUS, A.s.b.l. et prononce la clôture de la dissolution.

Pour extrait sincère et conforme

AERO-CIRRUS, A.s.b.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(099490.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

CAVES SUNNEN-HOFFMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 6, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 74.680.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature.

(099618.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

REALTIES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 32.908.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 9 novembre 2005 que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a dénoncé par lettre datée du 9 novembre 2005 tout office de domiciliation de ladite société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099539.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

ETRA GLOBAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.702.

Suite au changement d'adresse de Monsieur Fabio Bottarelli Bernasconi et de Monsieur Marco De Feo, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Fabio Bottarelli Bernasconi, Executive Director, UBS ITALIA, S.p.A., Piazza Affari, 1, I-20121 Milan;
Monsieur Luigi Crosti, Vice Chairman and Managing Director, ETRA SIM, S.p.A, Via Cernaia, 2, I-20121 Milan;
Monsieur Marco De Feo, Chairman, KEFI Spa, Riviera di Chiaia, 202, I-80121 Naples;
Madame Anne-Marie Goffinet, Assistant Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;
Monsieur Léon Hilger, Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social est établi 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour ETRA GLOBAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099512.3/1126/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.849.507,40.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 87.926.

Suite au contrat de transfert d'usufruit signé par Madame Maria del Carmen Ramirez Del Molino Morán d'une part et Monsieur Luis Delso Heras d'autre part en date du 26 octobre 2005 (le «Contrat de Transfert d'Usufruit»):

Madame Maria del Carmen Ramirez Del Molino Morán a cédé l'usufruit de 127.238 parts sociales à Monsieur Luis Delso Heras, Madame Maria del Carmen Ramirez Del Molino Morán conservant la nue-propriété sur lesdites parts sociales.

Ce démembrement de propriété se faisant en application du Contrat de Transfert d'Usufruit.

Madrid, le 26 octobre 2005.

J. Gomis Cañete / L. Delso Heras
Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099530.3/275/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

ID PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 49.040.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 16 août 2005 à 10.00 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Sont nommés administrateurs et administrateur-délégué:

M. Fritz Larsen, Directeur, résidant à Farum, Danemark;
Mme Katja Bjulf Gindrup, administrateur, résidant à Tune, Danemark;
M. Allan Munk Nielsen, administrateur-délégué de la société, résidant à Vallensbaek, Danemark.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099570.3/536/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

LUXCONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette, 1, avenue des Terres Rouges.
R. C. Luxembourg B 15.664.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCONTROL S.A.

G. Mathgen

Administrateur-délégué

(099576.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

LUXCONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette, 1, avenue des Terres Rouges.
R. C. Luxembourg B 15.664.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCONTROL S.A.

G. Mathgen

Administrateur-délégué

(099584.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

LUXCONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette, 1, avenue des Terres Rouges.
R. C. Luxembourg B 15.664.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCONTROL S.A.

G. Mathgen

Administrateur-délégué

(099582.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

LUXCONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette, 1, avenue des Terres Rouges.
R. C. Luxembourg B 15.664.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCONTROL S.A.

G. Mathgen

Administrateur-délégué

(099579.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

LUXCONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette, 1, avenue des Terres Rouges.
R. C. Luxembourg B 15.664.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCONTROL S.A.

G. Mathgen

Administrateur-délégué

(099574.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

TRAVEL RETAIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 111.853.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourth day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, undersigned.

Appears:

1. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

2. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-B C.V., a limited partnership organized under the laws of the Netherlands, with its business address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

3. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-C C.V., a limited partnership organized under the laws of the Netherlands, with its business address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

4. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-E C.V., a limited partnership organized under the laws of the Netherlands, with its business address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

5. ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-C C.V., a limited partnership organized under the laws of the Netherlands, with its business address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

6. ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-A C.V., a limited partnership organized under the laws of the Netherlands, with its business address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

7. LAPEF II NIB CO-INVESTMENT C.V., a limited partnership organized under the laws of the Netherlands, with its business address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

8. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-D LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

9. ADVENT PARTNERS II LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

10. ADVENT PARTNERS GPE IV LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

11. ADVENT PARTNERS LAPEF II LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

12. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-A LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America,

the parties listed under 1. to 12. here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal in Boston, on 31 October, 2005.

The before said proxies, being initialled «ne varietur» by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties in their capacity in which they act, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» which such parties declared to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and by current Luxembourg Laws in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended and of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée» (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company's name is TRAVEL RETAIL, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. The share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five) each.

Each share is entitled to one vote at the ordinary or extraordinary general meetings.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one manager or several managers. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers need not to be shareholders. They may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers, as the case may be, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

Powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or, as the case may be, of the board of managers.

The Company shall be bound by the signature of the sole manager and, as the case may be, by the joint signature of two managers.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholders or managers of the Company.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 1 day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.:

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any meeting of the sole manager or, as the case may be, of the board of managers, shall take place in Luxembourg and, in case of plurality of managers, shall require at least the presence of two managers, either present in person, by proxy or by representative, which shall form a quorum. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the sole manager or, as the case may be, of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the sole manager or, in case of plurality of managers by the chairman of the meeting elected among the managers or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the sole manager or, as the case may be, by the chairman or two managers.

Provided that, in case of plurality of managers, the majority of the managers participating at a board meeting of the Company be physically present in Luxembourg, the other managers being part of this board meeting, may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The sole manager or, in case of plurality of managers, the managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

General meetings of shareholders

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half (50%) of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law. The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are prepared and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. The inventory, balance sheet and the profit and loss account will be submitted to the approval of the shareholders.

Each shareholder may inspect the above inventory, balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. The shareholders, upon proposal of the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may decide to make interim distributions before the end of the current financial year on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Liquidation

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription payment

The appearing parties hereby declare to subscribe to the 500 (five hundred) shares issued by the Company as follows:

- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, subscribes to one hundred and forty-five (145) shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of three thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 3,625.-) issued together with a share premium of EUR 10,875;
- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-B C.V., prenamed, subscribes to six (6) shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred and fifty Euro (EUR 150.-) issued together with a share premium of EUR 450.-;
- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-C C.V., prenamed, subscribes to six (6) shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred and fifty Euro (EUR 150.-) issued together with a share premium of EUR 450.-;
- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-E C.V., prenamed, subscribes to nine (9) shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of two hundred and twenty-five Euro (EUR 225.-) issued together with a share premium of EUR 675.-;
- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-C C.V., prenamed, subscribes to ninety-five (95) shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of two thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 2,375.-) issued together with a share premium of EUR 7,125.-;
- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-A C.V., prenamed, subscribes to eighteen (18) shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of four hundred and fifty Euro (EUR 450.-) issued together with a share premium of EUR 1,350.-;
- LAPEF II NIB CO-INVESTMENT C.V., prenamed, subscribes to twenty-five (25) shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of six hundred and twenty-five Euro (EUR 625.-) issued together with a share premium of EUR 1,875.-;
- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-D LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, subscribes to seventy-three (73) shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of one thousand eight hundred and twenty-five Euro (EUR 1,825.-) issued together with a share premium of EUR 5,475.-;
- ADVENT PARTNERS II LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, subscribes to three (3) shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of seventy-five Euro (EUR 75.-) issued together with a share premium of EUR 225.-;
- ADVENT PARTNERS GPE IV LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, subscribes to five (5) shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125) issued together with a share premium of EUR 375.-;
- ADVENT PARTNERS LAPEF II LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, subscribes to two (2) shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of fifty Euro (EUR 50.-) issued together with a share premium of EUR 150.-;
- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-A LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, subscribes to one hundred and thirteen (113) shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of two thousand eight hundred and twenty-five Euro (EUR 2,825.-) issued together with a share premium of EUR 8,475.-;

Estimate of costs

For the purposes of the registration, the contribution is valued at EUR 50,000.- (fifty thousand Euro)

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately four thousand Euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined duration:
 - Janet Hennessy, venture capitalist, born on April 27, 1957 in Medford, MA, United States of America, residing at 75, State Street, Boston, MA 02109, United States of America.
 - Desmond Mitchell, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 17 Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, England.
 - Michael Thomas, company director, born on March 9, 1967 in Allegheny, United States of America, residing at 9, rue Geischleid, L-9184 Schrodweiler, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The registered office of the Company is fixed at 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV LIMITED PARTNERSHIP, une société constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis;
2. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-B C.V., une société constituée sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis;
3. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-C C.V., une société constituée sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis;
4. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-E C.V., une société constituée sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis;
5. ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-C C.V., une société constituée sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis;
6. ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-A C.V., une société constituée sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis;
7. LAPEF II NIB CO-INVESTMENT C.V., une société constituée sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis;
8. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-D LIMITED PARTNERSHIP, une société constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis;
9. ADVENT PARTNERS II LIMITED PARTNERSHIP, une société constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis;
10. ADVENT PARTNERS GPE IV LIMITED PARTNERSHIP, une société constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis;
11. ADVENT PARTNERS LAPEF II LIMITED PARTNERSHIP, une société constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis;
12. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-A LIMITED PARTNERSHIP, une société constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis.

Les parties listées de 1. à 12. ici représentées par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données à Boston, le 31 octobre 2005.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif suivant (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée, régie par les lois régissant une telle entité (ci-après la «Société»), et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme d'investissement, d'acquérir par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière telle que le transfert par vente, échange ou autrement de sûretés de toute nature et l'administration, le contrôle et développement de son portefeuille.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente d'immeubles soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger de même que toutes opérations relatives aux immeubles, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont le principal objet est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location d'immeubles.

La Société peut également garantir, accorder une sûreté en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts ou aider les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir en tant que commandité ou commanditaire avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations des membres ou structures de sociétés similaires.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, techniques, financières ou de propriété intellectuelle qu'elle jugerait utiles à l'accomplissement de ces objectifs.

Art. 3. La Société est formée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le nom de la Société est TRAVEL RETAIL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les formes prévues par la Loi pour modifier les Statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée dans la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

La Société pourra avoir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra être changé à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision d'une assemblée des associés, conformément à l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles et seul un propriétaire est admis par part sociale. Les co-propriétaires doivent nommer une seule personne comme leur représentant envers la Société.

Art. 10. Les parts sociales de la Société sont librement transférables entre les associés. Tout transfert inter vivos à un nouvel associé est soumis à l'accord des autres associés, à la majorité des trois quarts du capital social.

En cas de mort, les parts de l'associé défunt ne peuvent être transférées à de nouveaux associés qu'après l'accord d'un tel transfert donné par les autres associés en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social. Un tel accord n'est cependant exigé dans le cas où les parts sociales sont transférées à des parents, descendants ou au conjoint survivant.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute pour raison de décès, suspension des droits civils, faillite ou déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. En cas gérant unique, ce gérant unique a tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas obligatoirement être des associés. Ils peuvent être révoqués ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou en cas de pluralité, le conseil de gérance, auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et à condition que les termes du présent article aient été respectés.

Les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature jointe de deux gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être associés ou gérants de la Société.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ses agent(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront valablement adoptées par la majorité des membres présents ou représentés.

Une convocation de toute réunion du conseil de gérance devra être donnée à tous les gérants, au moins 1 (un) jour avant l'heure prévue pour ladite réunion sauf en cas de survenance d'une urgence, dont la nature doit être spécifiée dans le procès-verbal de la réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature de l'affaire à discuter.

Toute convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à être convoqué par consentement écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est nécessaire pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux fixés dans un calendrier adopté précédemment par une résolution du conseil de gérance.

Toutes les réunions du gérant unique ou, selon le cas, du conseil de gérance, se dérouleront à Luxembourg et, en cas de pluralité de gérants, nécessiteront la présence au moins de deux gérants, présents en personne, par procuration ou représentant, qui formeront un quorum. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, fax, câble, télégramme, télex ou électroniquement, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions devront être prises expressément que cela soit par lettre circulaire, transmise par courrier postal, courrier électronique, fax ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié.

Une résolution écrite peut être relatée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du gérant unique ou, selon le cas, du conseil de gérance devront être enregistrées dans les minutes qui devront être signées par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le président du conseil élu parmi les gérants ou par deux gérants. Toute retranscription de ou extrait de ces minutes devra être signée par le gérant unique ou, le cas échéant, par le président ou par deux gérants.

A condition que, en cas de pluralité de gérants, la majorité des gérants participant à une réunion du conseil de gérance de la Société soient physiquement présents à Luxembourg, les autres gérants faisant partie de ce conseil de gérance, peuvent participer par téléphone ou video conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par le biais de ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 13. Un gérant ou les gérants (selon le cas) ne contracte(nt) en raison de ses/leurs fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Assemblées générales des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives indifféremment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels à sa participation. Les décisions collectives sont valablement prises dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les associés ne pourront changer la nationalité de la Société qu'à l'unanimité. Toutefois, les résolutions en vue de modifier les Statuts ne pourront seulement être adoptées à la majorité des associés, détenant au moins trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont préparés et le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, établira un inventaire qui contiendra une indication de la valeurs de tous les actifs et passifs. L'inventaire, le bilan, le compte des pertes et profits seront soumis à l'approbation des associés.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 17. Le bénéfice brut de la Société tel que repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des amortissements et des dépenses, constitue le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société sera affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net pourra être distribué entre le/les associé(s) proportionnellement à sa/leur participation dans la Société.

Art. 18. Les associés, sur proposition du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, peuvent décider d'effectuer des distributions de dividendes intermédiaires avant la fin de l'exercice social en cours sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et étant démontré que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices à reporter et les réserves disponibles, moins les pertes à reporter et les sommes devant être allouées à une réserve à constituer conformément à la Loi ou aux Statuts.

Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, le boni de liquidation de la Société sera attribué aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 20. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est prévue dans les Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les parties comparantes déclarent par la présente souscrire aux 500 (cinq cents) parts sociales émises par la Société comme suit:

- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV LIMITED PARTNERSHIP, mentionnée ci-avant, souscrit à cent quarante-cinq (145) parts sociales et les libère à hauteur de 100% par une contribution en espèce d'un montant global de trois mille six cent vingt-cinq euros (EUR 3.625) assorties d'une prime d'émission de EUR 10.875;
- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-B C.V., mentionnée ci-avant, souscrit à six (6) parts sociales et les libère à hauteur de 100% par une contribution en espèce d'un montant global de cent cinquante euros (EUR 150,-) assorties d'une prime d'émission de EUR 450,-;
- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-C C.V., mentionnée ci-avant, souscrit à six (6) parts sociales et les libère à hauteur de 100% par une contribution en espèce d'un montant global de cent cinquante euros (EUR 150,-) assorties d'une prime d'émission de EUR 450,-;
- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-E C.V., mentionnée ci-avant, souscrit à neuf (9) parts sociales et les libère à hauteur de 100% par une contribution en espèce d'un montant global de deux cent vingt-cinq euros (EUR 225,-) assorties d'une prime d'émission de EUR 675,-;
- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-C C.V., mentionnée ci-avant, souscrit à quatre-vingt-quinze (95) parts sociales et les libère à hauteur de 100% par une contribution en espèce d'un montant global de deux mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 2.375,-) assorties d'une prime d'émission de EUR 7.125,-;
- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-A C.V., mentionnée ci-avant, souscrit à dix-huit (18) parts sociales et les libère à hauteur de 100% par une contribution en espèce d'un montant global de quatre cent cinquante euros (EUR 450,-) assorties d'une prime d'émission de EUR 1.350,-;
- LAPEF II NIB CO-INVESTMENT C.V., mentionnée ci-avant, souscrit à vingt-cinq (25) parts sociales et les libère à hauteur de 100% par une contribution en espèce d'un montant global de six cent vingt-cinq euros (EUR 625,-) assorties d'une prime d'émission de EUR 1.875,-;
- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-D LIMITED PARTNERSHIP, mentionnée ci-avant, souscrit à soixante-treize (73) parts sociales et les libère à hauteur de 100% par une contribution en espèce d'un montant global de mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 1.825,-) assorties d'une prime d'émission de EUR 5.475,-;
- ADVENT PARTNERS II LIMITED PARTNERSHIP, mentionnée ci-avant, souscrit à trois (3) parts sociales et les libère à hauteur de 100% par une contribution en espèce d'un montant global de soixante-quinze euros (EUR 75,-) assorties d'une prime d'émission de EUR 225,-;
- ADVENT PARTNERS GPE IV LIMITED PARTNERSHIP, mentionnée ci-avant, souscrit à cinq (5) parts sociales et les libère à hauteur de 100% par une contribution en espèce d'un montant global de cent vingt-cinq euros (EUR 125) assorties d'une prime d'émission de EUR 375,-;
- ADVENT PARTNERS LAPEF II LIMITED PARTNERSHIP, mentionnée ci-avant, souscrit à deux (2) parts sociales et les libère à hauteur de 100% par une contribution en espèce d'un montant global de cinquante euros (EUR 50,-) assorties d'une prime d'émission de EUR 150,-;
- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-A LIMITED PARTNERSHIP, mentionnée ci-avant, souscrit à cent treize (113) parts sociales et les libère à hauteur de 100% par une contribution en espèce d'un montant global de deux mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 2.825,-) assorties d'une prime d'émission de EUR 8.475,-;

Frais

Concernant les frais d'enregistrement, l'apport est évalué à EUR 50.000,- (cinquante mille euros).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève à environ quatre mille euros.

Résolution des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les personnes mentionnées ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Janet Hennessy, venture capitalist, née le 27 avril 1957 à Medford, MA, Etats-Unis d'Amérique dont l'adresse est 75, State Street, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
- Desmond Mitchell, directeur, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, dont l'adresse est 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, England;
- Michael Thomas, directeur, né le 9 mars 1967 à Allegheny, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse est 9, rue Geischleid, L-9184 Schrondeweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes précitées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 20, case 7. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

J. Elvinger.

(100786.3/211/497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005 .

19223

CASTRIVA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 101.407.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 octobre 2005

Sont réunis en assemblée générale les actionnaires de la société CASTRIVA S.A.

A l'unanimité des votes est nommé comme Président de cette assemblée Monsieur Lucien Voet, qui accepte son mandat.

A l'unanimité des votes est nommée comme Secrétaire de cette assemblée Madame Muriel Cady, qui accepte son mandat.

A l'unanimité des votes est nommée comme Scrutatrice de cette assemblée Madame Maria Keersmaekers, qui accepte son mandat.

Résolutions

La société SWAN HOLDINGS Ltd., avec siège social à Don House, 30-38 Main Street, GBZ, Gibraltar, renonce à son mandat d'administrateur.

La société ALPHA ACCOUNTING AG, avec siège social à 10 Felbaweg, FL-9494 Schaan (Liechtenstein), ici représentée par son administrateur Monsieur Lucien Voet, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée, est nommée comme administrateur pour une période de 6 ans.

Fait à Bertrange, le 18 octobre 2005.

L. Voet / M. Cady / M. Keersmaekers

Président / Secrétaire / Scrutatrice

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099566.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

CASTRIVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 101.407.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

Signature.

(099565.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

IMMO BELGE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 75.378.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

Signature.

(099564.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

LEMANIK, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.893.

Le bilan au 31 mai 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour LEMANIK, SICAV

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

L'Agent Domiciliaire

Signatures

(099746.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2005.

TRAVEL RETAIL INVESTMENT S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 111.854.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the seventh day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

1. TRAVEL RETAIL, S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76 Grand-rue, L-1660 Luxembourg, here represented by Mr Patrick Van Hees, residing at Messancy, by virtue of a proxy given under private seal in Boston, United States of America, on November 7, 2005.
2. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
3. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-B C.V., a limited partnership organized under the laws of the Netherlands, with its business address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
4. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-C C.V., a limited partnership organized under the laws of the Netherlands, with its business address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
5. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-E C.V., a limited partnership organized under the laws of the Netherlands, with its business address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
6. ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Netherlands, with its business address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
7. ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-A C.V., a limited partnership organized under the laws of the Netherlands, with its business address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
8. LAPEF II NIB CO-INVESTMENT C.V., a limited partnership organized under the laws of the Netherlands, with its business address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
9. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-D LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
10. ADVENT PARTNERS II LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
11. ADVENT PARTNERS GPE IV LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
12. ADVENT PARTNERS LAPEF II LIMITED PARTNERSHIP a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
13. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-A LIMITED PARTNERSHIP a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with its registered address at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America,
the parties listed under 2. to 13. here represented by Mr Patrick Van Hees, residing at Messancy, by virtue of proxies given under private seal in Boston, on November 7, 2005.
14. PETRUS PTE. LTD, a company incorporated under the laws of the Republic of Singapore, having its registered office at 8 Cross Street, # 11-00 PWC Building, Singapore 048424, Singapore («Petrus»),
here represented by Mr Patrick Van Hees, residing at Messancy, by virtue of a proxy given under private seal on November 7, 2005.
15. WITHERSPOON INVESTMENTS LLC, a company organized under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington Delaware, 19801 United States of America (WITHERSPOON), here represented by Mr Patrick Van Hees, residing at Messancy, by virtue of a proxy given under private seal on November 4, 2005.
The above mentioned proxies, being initialed ne varietur by the appearing parties, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
Such appearing parties have in their authorized capacities requested that the notary draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société en commandite par actions», the incorporation of which such parties have approved.

Art. 1. Form. There exists among the general shareholder (actionnaire commandité) (the «General Shareholder») of the Company (as defined hereafter), and the limited shareholders (actionnaires commanditaires) (the «Limited Shareholders») of the Company, and all those persons or entities who may become limited shareholders (actionnaires

commanditaires) of the company in the future, a société en commandite par actions (a corporate partnership limited by shares) under the name of Travel Retail Investment SCA (the «Company»), governed by these Articles and the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended (the «Law»).

Hereinafter the Limited Shareholders and the General Shareholder will be referred to, where the context so requires, individually as a «Shareholder» and collectively as the «Shareholders».

Art. 2. Name. The Company's name is TRAVEL RETAIL INVESTMENT SCA.

Art. 3. Term. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company shall not come to an end in the event of the occurrence of the resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Shareholder.

Art. 4. Purposes. The purpose of the Company is the holding of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further borrow and raise money in any manner and guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by a resolution of the General Shareholder.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Share Capital. The issued and subscribed share capital of the Company is set at EUR 36,366.- (thirty-six thousand three hundred and sixty-six Euro) divided into eighteen thousand one hundred and eighty-one (18,181) limited shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) held by the Limited Shareholders (the «Limited Shares») (Actions de Commanditaires) and 2 (two) unlimited shares held by the General Shareholder (the «Unlimited Shares») (Actions de Commandité) with a par value of EUR 2.- (two Euro).

The General Shareholder's Shares and the Limited Shares will be individually referred to as a «Share» and collectively as the «Shares».

In addition to the issued and subscribed share capital set out above, the Company has an authorized share capital of EUR 600,000,000.- (six hundred millions Euro) divided into 300,000,000 (three hundred millions) shares of Limited Shareholders with a par value of EUR 2.- (two Euro) per share.

The share capital may be increased by a resolution of the General Shareholder within the limits of the total amount of the authorized share capital, in whole or in part, during a period starting from the date hereof and expiring at the fifth anniversary of that date.

The duration or the scope of that authorization to increase the share capital may be extended by a resolution of the shareholders adopted in the manner provided for the amendments to the Articles.

The General Shareholder is authorized to determine in its absolute discretion the conditions of subscription and payment of the shares issued and to accept such subscriptions and payments, which include among others any payment in kind or by conversion of any securities, bonds or as any other debt instruments issued by the Company.

Within the scope of the authorization to increase the share capital and in conformity with article 32-3 (5) of the Law, the General Shareholder is authorized in its absolute discretion, to waive in whole or in part, to limit, or to impose conditions on any preferential subscription right of the existing shareholders and to fix the amount of the potential share premium to be paid by the subscribers.

Each time the General Shareholder so acts to render effective in whole or in part the increase of capital as authorized by the foregoing provisions, article 6 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the General Shareholder shall take or authorize any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendments in accordance with law.

For the avoidance of any doubt, the general shareholder meeting is always entitled, in accordance with the Law, to authorize an increase of capital by a contribution in kind.

Art. 7. Issuance of Shares. The Company recognizes only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Company.

The Limited Shares and the Unlimited Shares of the Company are in registered form. The Shares are not certificated but a certificate (certificat d'inscription nominative) witnessing the registration of the relevant Shareholder in the share register of the Company and the number of Shares held by him/it shall be issued by the Company on request of the Shareholder.

A share register shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Art. 8. Redemption and transfer of Shares. The Company is authorised to redeem its shares within the limits and conditions set by article 49-2 of the Law. A redemption of Shares must be approved by a resolution at a meeting of Shareholders passed by a two thirds majority of the Shares represented at the meeting including the consent of the General Shareholder.

Limited Shares as well as Unlimited Shares may be freely transferred subject that Shareholders may validly agree on certain limitations and restrictions on the transfer of Shares by separate agreement.

Transfers shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the said register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorized representatives, and in accordance with the rules of the assignment of claims laid down in article 1690 of the Civil Code. The company may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

Art. 9. Liability of Shareholders. The holders of Limited Shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Shareholder's liability shall be unlimited.

Art. 10. Meetings of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 22 of June. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Shareholder or by any person duly authorized to represent him.

Art. 11. Notice, quorum, proxies, majority. The notice periods and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each Share, without distinction, shall carry one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram, telex or any other suitable telecommunication means.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders which has been validly convened will be passed by a simple majority of those present and voting with the necessary consent of the General Shareholder.

Art. 12. Convening notice. Shareholders' meetings shall be convened by the General Shareholder or by the Supervisory Board (as defined below), pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the share register of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The General Shareholder may determine all practical modalities that must be fulfilled by Shareholders for them to participate in any meeting of Shareholders.

Art. 13. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Shareholder.

Art. 14. Management. The Company shall be managed by the General Shareholder, it being acknowledged that the initial General Shareholder is TRAVEL RETAIL, S.à r.l., who shall be the unlimited liable shareholder (actionnaire-gérant-commandité) and who shall be personally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Shareholder is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the law or by these Articles of Association to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board.

Except as otherwise expressly provided, the General Shareholder shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Shareholder is authorized to delegate its powers and to confer limited mandates for specific businesses to one or several agents, except to Limited Shareholders, but shall not delegate in a general manner all its powers of management.

The General Shareholder shall represent the Company in all legal proceedings both as claimant or defendant. The summons and any other procedural acts are validly issued in the name of the Company.

The decisions of the General Shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 15. Authorised signature. The Company shall be bound by the corporate signature of the General Shareholder or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Shareholder as the General Shareholder shall determine in its discretion.

Art. 16. Supervisory Board. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board composed of at least three members (herein referred to as the «Supervisory Board»).

The Supervisory Board may be consulted by the General Shareholder on such matters as the General Shareholder may determine.

The members of the Supervisory Board may be Shareholders, other than the General Shareholder, or not. The members of the Supervisory Board are appointed by a simple majority vote of the meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable. The members of the Supervisory Board may be dismissed at any time and at the sole discretion of the meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy in the Supervisory Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Supervisory Boards may meet and may elect by a majority vote a member of the Supervisory Board to fill such vacancy until the next meeting of Shareholders.

If the majority of the members of the Supervisory Board vacates the office, a meeting of the Shareholders shall be convened in order to appoint a new Supervisory Board.

The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman (appointed by the Supervisory Board from amongst its members) or by the General Shareholder.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax, telex, or any suitable telecommunication mean of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other suitable telecommunication mean another member as his proxy.

Any and all members may participate in any meeting of the Supervisory Board by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the Supervisory Board.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 17. Minutes of the Supervisory Board. The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

Art. 18. Accounting year - Accounts. The accounting year of the Company shall begin on January 1 and it shall terminate on December 31 of each year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve as required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the nominal issued share capital of the Company as stated in Article 6 hereof as increased or reduced from time to time.

The General Shareholder shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company.

The general meeting of Shareholders shall have to prior approve the General Shareholder's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Shareholder.

The General Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the law.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the meeting of Shareholders with the consent of the General Shareholder.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed, by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Shareholder.

Art. 22. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law and, in particular, of the Law.

Subscription

The appearing parties hereby declare to subscribe to the 18,183 shares issued by the Company as follows:

- TRAVEL RETAIL, S.à r.l. subscribes to two (2) unlimited shares, and pays them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of four Euro (EUR 4.-) issued together with a share premium of twelve Euro (EUR 12.-);
- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, subscribes to three thousand nine hundred and twenty-five (3,925) limited shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR seven thousand eight hundred and fifty Euro (EUR 7,850.-) issued together with a share premium of twenty-three thousand five hundred and fifty Euro (EUR 23,550.-);
- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-B C.V., prenamed, subscribes to one hundred and sixty (160) limited shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of three hundred and twenty Euro (EUR 320.-) issued together with a share premium of nine hundred and sixty Euro (EUR 960.-)
- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-C C.V., prenamed, subscribes to one hundred and sixty (160) limited shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of three hundred and twenty Euro (EUR 320.-) issued together with a share premium of nine hundred and sixty Euro (EUR 960.-);
- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-E C.V., prenamed, subscribes to two hundred and forty-one (241) limited shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of four hundred and eighty-two Euro (EUR 482.-) issued together with a share premium of one thousand four hundred and forty-six Euro (EUR 1,446.-);
- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, subscribes to two thousand five hundred and seventy-three (2,573) limited shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of five thousand one hundred and forty-six Euro (EUR 5,146.-) issued together with a share premium of fifteen thousand four hundred and thirty-eight Euro (EUR 15,438.-);
- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-A C.V., prenamed, subscribes to four hundred and eighty-nine (489) limited shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of nine hundred and seventy-eight Euro (EUR 978.-) issued together with a share premium of two thousand nine hundred and thirty-four Euro (EUR 2,934.-);
- LAPEF II NIB CO-INVESTMENT C.V., prenamed. subscribes to six hundred and seventy-three (673) limited shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of one thousand three hundred and forty-six Euro (EUR 1,346.-) issued together with a share premium of four thousand and thirty-eight Euro (EUR 4,038.-);
- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-D LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, subscribes to one thousand nine hundred and eighty-two (1,982) limited shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of three thousand nine hundred and sixty-four Euro (EUR 3,964.-) issued together with a share premium of eleven thousand eight hundred and ninety-two Euro (EUR 11,892.-);
- ADVENT PARTNERS II LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, subscribes to seventy-six (76) limited shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred and fifty-two Euro (EUR 152.-) issued together with a share premium of four hundred and fifty-six Euro (EUR 456.-);
- ADVENT PARTNERS GPE IV LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, subscribes to one hundred thirty (130) limited shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of two hundred and sixty Euro (EUR 260.-) issued together with a share premium of seven hundred and eighty Euro (EUR 780.-);
- ADVENT PARTNERS LAPEF IT LIMITED PARTNERSHIP, prenamed subscribes to forty-nine (49) limited shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of ninety-eight Euro (EUR 98) issued together with a share premium of two hundred and ninety-four Euro (EUR 294.-);
- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-A LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, subscribes to three thousand and sixty-four (3,064) limited shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of six thousand one hundred and twenty-eight Euro (EUR 6,128.-) issued together with a share premium of eighteen thousand three hundred and eighty-four Euro (EUR 18,384.-);
- PETRUS, subscribes to four thousand one hundred and eighty-five (4,185) limited shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of eight thousand three hundred and seventy Euro (EUR 8,370.-) issued together with a share premium of twenty-five thousand one hundred and ten Euro (EUR 25,110); and
- WITHERSPOON, subscribes four hundred and seventy-four (474) limited shares and pay them up to the extent of 100% by a contribution in cash of an aggregate amount of nine hundred and forty-eight Euro (EUR 948.-) issued together with a share premium of two thousand eight hundred and forty-four Euro (EUR 2,844.-);

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on December 31, 2005. The first annual meeting will be held on June 22, 2006.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the law of 10th August, 1915 as amended on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The approximate amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately evaluated at six thousand Euro.

Extraordinary General Meeting of Shareholders

The above named parties, representing the entirety of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders (the «Meeting») and having stated that the Meeting is regularly constituted, have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of the members of the Supervisory Board is set at five.

The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company:

- Juan Carlos Torres,
- Luis Solorzano,
- Eric Adjoubel,
- Andres Holzer,
- Pablo Ariztegui.

2) ERNST & YOUNG is appointed as the «Réviseur d'Entreprises».

3) The Company's registered office shall be at 76 Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

4) The term of office of the members of the Supervisory Board of the Company shall end at the annual general meeting to be held in 2011.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons in case of divergences between English and the French texts the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille cinq, le septième jour de novembre.

Devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaissent:

1. TRAVEL RETAIL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est sis 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, résidant à Messancy, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé à Boston, Etats-Unis d'Amérique, le 7 novembre 2005.

2. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV LIMITED PARTNERSHIP, un Limited Partnership de l'Etat du Delaware dont le siège social est sis C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

3. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-B C.V., une société en commandite simple de droit néerlandais dont l'adresse commerciale est C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

4. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-C C.V., une société en commandite simple de droit néerlandais dont l'adresse commerciale est C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

5. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-E C.V., une société en commandite simple de droit néerlandais dont l'adresse commerciale est C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

6. ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite simple de droit néerlandais dont l'adresse commerciale est C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

7. ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-A C.V., une société en commandite simple de droit néerlandais dont l'adresse commerciale est C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

8. LAPEF II NIB CO-INVESTMENT C.V., une société en commandite simple de droit néerlandais dont l'adresse commerciale est C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

9. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-D LIMITED PARTNERSHIP, un Limited Partnership de droit de l'Etat du Delaware dont le siège social est sis C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

10. ADVENT PARTNERS II LIMITED PARTNERSHIP, un Limited Partnership de droit de l'Etat du Delaware dont le siège social est sis C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

11. ADVENT PARTNERS GPE IV LIMITED PARTNERSHIP, un Limited Partnership de droit de l'Etat du Delaware dont le siège social est sis C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

12. ADVENT PARTNERS LAPEF II LIMITED PARTNERSHIP, un Limited Partnership de droit de l'Etat du Delaware dont le siège social est sis C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

13. GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-A LIMITED PARTNERSHIP, un Limited Partnership de droit de l'Etat du Delaware dont le siège social est sis C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

les parties mentionnées aux alinéas 2 à 13 étant représentées par M. Patrick Van Hees, résidant à Messancy, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé à Boston, Etats-Unis d'Amérique, le 7 novembre 2005.

14. PETRUS PTE. LTD, une société de droit de la République de Singapour dont le siège social est sis 8 Cross Street, # 11-00 PWC Building, Singapour 048424, Singapour («Petrus»),

ici représentée par M. Patrick Van Hees en vertu d'une procuration accordée sous seing privé le 7 novembre 2005.

15. WITHERSPOON INVESTMENTS LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware dont le siège social est sis 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique («WITHERSPOON»),

ici représentée par M. Patrick Van Hees en vertu d'une procuration accordée sous seing privé le 4 novembre 2005.

Les procurations susmentionnées, parafées ne varietur par les parties comparantes et par le soussigné notaire, resteront jointes au présent acte qui sera déposé simultanément auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont, en leurs qualités autorisées, demandé que le notaire rédige les présents statuts (les «Statuts») d'une société en commandite par actions dont la constitution a été approuvée par ces parties.

Art. 1^{er}. Forme. Il existe entre l'actionnaire commandité («l'Actionnaire commandité») de la Société (tel que définie ci-après) et les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires commanditaires») de la Société, et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir Actionnaires commanditaires de la Société à l'avenir, une société en commandite par actions, nommée TRAVEL RETAIL INVESTMENT SCA (ci-après la «Société») règlementée par les présents Statuts et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

Ci-après, les Actionnaires commanditaires et l'Actionnaire commandité seront nommés lorsque le contexte l'impose, individuellement un «Actionnaire» et collectivement les «Actionnaires».

Art. 2. Nom. Le nom de la Société est TRAVEL RETAIL INVESTMENT SCA.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société survivra en cas de démission, de dissolution, de faillite ou d'insolvabilité de l'Actionnaire commandité.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet la détention de participations, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière et la cession par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières quelles qu'elles soient, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société a également pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations en rapport avec des biens immobiliers, en ce compris la détention, directe ou indirecte, de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont le principal objet est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut, en outre, emprunter et lever des fonds par tous moyens et garanties et octroyer des sûretés au bénéfice de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés qu'elle. Elle peut octroyer des prêts ou assister de toute autre manière les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés qu'elle.

La Société peut également exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière et intellectuelle qui pourrait s'avérer utile à la réalisation de ces objets.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré au sein de la municipalité de la Ville de Luxembourg par une résolution de l'Actionnaire commandité.

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant de la manière requise pour modifier les Statuts.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société, émis et souscrit, est fixé à 36.366 EUR (trente-six mille trois cent soixante-six euros), réparti en 18.181 (dix-huit mille cent quatre-vingt une) actions de Commanditaires d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) détenues par les Actionnaires commanditaires (les «Actions de Commanditaires») et 2 (deux) actions de commandité détenues par l'Actionnaire commandité (les «Actions de Commandité») d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros).

Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaires sont individuellement dénommées une «Action» et collectivement les «Actions».

En plus du capital social émis et souscrit fixé ci-dessus, la Société dispose d'un capital social autorisé de 600.000.000,- EUR (six cents millions d'euros), réparti en 300.000.000 (trois cents millions) d'Actions d'Actionnaires commanditaires d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) par Action.

Le capital social peut être augmenté par une résolution de l'Actionnaire commandité dans les limites du montant total du capital autorisé, en tout ou en partie, durant une période débutant à la date des présentes et prenant fin au jour du cinquième anniversaire de cette date.

La durée et la portée de cette autorisation d'augmenter le capital social pourront être étendues par une décision des Actionnaires adoptée de la manière prévue pour modifier les Statuts.

L'Actionnaire commandité est autorisé à déterminer, à sa discrétion absolue, les conditions de souscription et de paiement des actions émises et à accepter de telles souscriptions et paiements, qui peuvent inclure notamment tout paiement en nature ou par conversion de titres, d'obligations ou de tout autre instrument de dette émis par la Société.

Dans le cadre de l'autorisation d'augmenter le capital social et en accord avec l'article 32-3 (5) de la Loi, l'Actionnaire commandité est autorisé, à sa discrétion absolue, à annuler, en tout ou en partie, à limiter ou à imposer des conditions aux droits préférentiels de souscription des actionnaires existants et à fixer le montant d'une éventuelle prime d'émission que devraient payer les souscripteurs.

Chaque fois que l'Actionnaire commandité aura décidé de rendre effective, intégralement ou partiellement, l'augmentation de capital telle qu'autorisée par les dispositions précédentes, l'article 6 des Statuts sera modifié afin de refléter le résultat de cette décision, et l'Actionnaire commandité prendra ou autorisera toutes les mesures nécessaires aux fins d'obtenir l'exécution et la publication de ces modifications conformément à la loi.

En outre, l'assemblée générale des Actionnaires conserve toujours le droit, conformément à la loi, d'autoriser une augmentation de capital par un apport en nature.

Art. 7. Emission d'Actions. La Société ne reconnaît qu'un seul porteur par Action; dans le cas où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société sera en droit de suspendre l'exercice de tous les droits associés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée ou désignée par les co-porteurs comme seul et unique propriétaire de cette Action, à l'égard de la Société.

Les Actions de Commanditaires et les Actions de Commandité de la Société se présentent sous forme nominative. Les Actions ne sont pas certifiées, mais la Société émettra à la demande de l'Actionnaire un certificat d'inscription nominative témoignant de l'inscription de l'Actionnaire concerné au registre des Actions nominatives de la Société et du nombre d'Actions qu'il détient.

Un registre des Actions nominatives sera conservé au siège social de la Société. Ce registre indiquera le nom de chacun des Actionnaires, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces Actions, ainsi que la cession éventuelle de ces Actions et les dates de ces cessions.

Art. 8. Rachat et cession d'Actions. La Société est autorisée à racheter ses Actions dans les limites et les conditions définies à l'article 49-2 de la Loi. Un rachat d'Actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée à la majorité des deux tiers des Actions représentées à cette assemblée générale, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire commandité.

Les Actions de Commanditaires et les Actions de Commandité pourront être librement cédées sous réserve que les Actionnaires approuvent valablement certaines limitations et restrictions à la cession des Actions par convention séparée.

Les cessions seront effectuées au moyen d'une déclaration de cession inscrite audit registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou leurs représentants dûment autorisés, et ce, conformément aux règles de la cession de créances énoncées à l'article 1690 du Code civil. La société pourra accepter et inscrire au registre une cession sur la base de correspondances ou d'autres documents enregistrant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

Art. 9. Responsabilité des Actionnaires. Les porteurs d'Actions de Commanditaires sont uniquement responsables à hauteur du montant de leur apport en capital à la Société.

La responsabilité de l'Actionnaire commandité sera illimitée.

Art. 10. Assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, au siège social de la Société, ou en tout autre lieu situé au Luxembourg et indiqué dans la convocation à cette assemblée, le 22 juin. Si ce jour est un jour de fermeture des banques dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle aura lieu le jour ouvré suivant au Luxembourg.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires pourront avoir lieu aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

Toutes les assemblées générales d'Actionnaires seront présidées par l'Actionnaire commandité ou par toute personne dûment autorisée à le représenter.

Art. 11. Convocation, quorum, procurations, majorité. Les périodes de convocation et les règles de quorum imposées par la Loi s'appliqueront aux assemblées générales des Actionnaires de la Société, ainsi qu'au déroulement de ces assemblées générales, sauf indication contraire des présents Statuts.

Chaque Action, sans distinction, sera assortie d'une voix. Un Actionnaire pourra intervenir lors d'une quelconque assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne, que celle-ci soit Actionnaire ou non, comme son mandataire, soit par le biais d'un document original soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou par toute autre forme de télécommunication appropriée.

Sauf si la Loi ou les présents Statuts requièrent de procéder autrement, les résolutions d'une assemblée générale valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des personnes présentes et votantes avec le consentement nécessaire de l'Actionnaire commandité.

Art. 12. Convocation, quorum, procurations, majorité. Les assemblées générales des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire commandité ou par le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), par le biais d'une convocation précisant l'ordre du jour et envoyée par courrier recommandé, au minimum huit jours avant la date de l'assemblée générale, à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire figurant au registre des Actions de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des Actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra se tenir sans convocation préalable.

L'Actionnaire commandité peut déterminer toutes les modalités pratiques qui doivent être respectées par les Actionnaires pour prendre part aux assemblées générales des Actionnaires.

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Toute décision quelle qu'elle soit ne pourra être adoptée qu'avec le consentement de l'Actionnaire commandité.

Art. 14. Administration. La Société sera administrée par l'Actionnaire commandité, étant entendu que l'Actionnaire commandité initial est TRAVEL RETAIL, S.à r.l. qui sera l'Actionnaire-gérant-commandité responsable et qui sera personnellement responsable auprès de la Société de toutes les obligations auxquelles la Société ne pourrait faire face à partir de ses actifs.

L'Actionnaire commandité est investi des pouvoirs les plus larges possibles pour effectuer tous les actes de gestion et de cession dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de surveillance.

Sauf indication expresse contraire, l'Actionnaire commandité disposera de l'autorité complète à sa discrétion pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles pour mettre en oeuvre l'objet de la Société.

L'Actionnaire commandité est autorisé à déléguer ses pouvoirs et à conférer des mandats limités pour des activités spécifiques à un ou à plusieurs représentants, mais il ne pourra pas déléguer d'une manière générale la totalité de ses pouvoirs de gestion.

L'Actionnaire commandité représentera la Société dans toute procédure judiciaire en qualité de demandeur ou de défendeur. Les assignations et tous les autres actes de procédure sont valablement émis au nom de la Société.

Les décisions de l'Actionnaire commandité sont enregistrées dans des procès-verbaux ou adoptées par écrit.

Art. 15. Signature autorisée. La Société sera liée par la signature sociale de l'Actionnaire commandité ou par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes autres personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par l'Actionnaire commandité à sa discrétion.

Art. 16. Conseil de surveillance. Les affaires de la Société ainsi que sa situation financière, et plus particulièrement ses livres et ses comptes, feront l'objet du contrôle d'un conseil de surveillance composé au minimum de trois membres (ci-après le «Conseil de Surveillance»).

Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire commandité concernant toute question éventuelle qu'il détermine.

Les membres du Conseil de surveillance pourront être des Actionnaires, autres que l'Actionnaire commandité, ou non. Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par vote à la majorité simple lors de l'assemblée générale des Actionnaires, et ce pour une durée d'au maximum six ans qui pourra être renouvelée. Les membres du Conseil de surveillance pourront être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de vacance au sein du Conseil de Surveillance en raison d'un décès, d'un départ à la retraite ou tout autre motif, les membres du Conseil de Surveillance restant pourront se réunir et élire à la majorité un membre qui comblera la vacance jusqu'à l'assemblée générale des Actionnaires suivante.

Si la majorité des membres du Conseil de surveillance quitte son poste, une réunion des Actionnaires sera organisée afin de nommer un nouveau Conseil de surveillance.

L'assemblée générale des Actionnaires décidera de la rémunération du Conseil de surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera réuni par son président (nommé par le Conseil de surveillance parmi ses membres) ou par l'Actionnaire commandité.

Une convocation écrite de chaque réunion du Conseil de Surveillance sera envoyée à tous ses membres au minimum huit jours avant la date de cette réunion, excepté dans des circonstances exceptionnelles, auquel cas la nature de ces circonstances sera indiquée dans la convocation de la réunion. Cette obligation de convocation de chacun des membres pourra être levée par le consentement écrit, que ce soit par un original ou par câble, télégramme, télécopie, télex ou toute autre forme de télécommunication appropriée. Une convocation distincte ne sera pas requise concernant les réunions individuelles organisées à des dates et dans des lieux prescrits par un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion pourra avoir lieu sans convocation préalable.

Tout membre pourra intervenir lors d'une réunion du Conseil de Surveillance en désignant un autre membre comme mandataire par écrit, que ce soit par un original ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou par toute autre forme de télécommunication appropriée.

Tous les membres pourront participer à une réunion du Conseil de surveillance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre simultanément. Ce type de participation à une réunion du Conseil de Surveillance est réputée équivalente à une participation en personne.

Le Conseil de surveillance peut délibérer ou agir valablement uniquement si, au minimum, la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions seront adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à cette réunion. Les résolutions pourront également être adoptées par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs instruments écrits, signés par tous les membres.

Art. 17. Procès-verbal des séances du Conseil de Surveillance. Le procès-verbal des séances du Conseil de Surveillance sera signé par son président ou, en son absence, par le président faisant fonction qui préside cette séance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devant être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou dans

d'autres circonstances seront signés par le président, ou par le président faisant fonction ou par deux membres du Conseil de surveillance.

Art. 18. Exercice comptable - Comptes. L'exercice comptable de la Société débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Répartition des bénéfices. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale, tel que l'impose la Loi. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société, tel qu'indiqué à l'article 6 ci-dessus et augmenté ou diminué le cas échéant.

L'Actionnaire commandité décidera de la manière dont les bénéfices nets annuels seront utilisés, et il décidera de verser des dividendes le cas échéant, selon ce qu'il estimera, à discrétion, correspondre le mieux à l'objet social et à la politique de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires devra avaliser la décision de l'Actionnaire commandité de verser des dividendes, ainsi que l'affectation des bénéfices proposée par l'Actionnaire commandité.

L'Actionnaire commandité pourra décider de verser des dividendes intérimaires selon les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société pourra être dissoute volontairement par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires et avec le consentement de l'Actionnaire commandité.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera par ailleurs leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Révisions. Les présents Statuts pourront être modifiés le cas échéant par une assemblée générale des Actionnaires, sous réserve des exigences de quorum et de majorité définies par le droit luxembourgeois, et sous réserve du consentement de l'Actionnaire commandité.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées par application des dispositions du droit luxembourgeois et, en particulier, de la Loi.

Souscription

Les parties comparantes, par les présentes, déclarent souscrire les 18.183 (dix-huit mille cent quatre-vingt-trois) Actions émises par la Société comme suit:

- TRAVEL RETAIL, S.à r.l., susnommée, souscrit 2 (deux) Actions de Commandité et les paie à hauteur de 100% par un apport en numéraire d'un montant total de 4,- EUR (quatre euros) assorti d'une prime d'émission de 12,- EUR (douze euros);

- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV LIMITED PARTNERSHIP, susnommée, souscrit 3.925 (trois mille neuf cent vingt-cinq) Actions de Commanditaires et les paie à hauteur de 100% par un apport en numéraire d'un montant total de 7.850,- EUR (sept mille huit cent cinquante euros), assorti d'une prime d'émission de 23.550,- EUR (vingt-trois mille cinq cent cinquante euros);

- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-B C.V., susnommée, souscrit 160 (cent soixante) Actions de Commanditaires et les paie à hauteur de 100% par un apport en numéraire d'un montant total de 320,- EUR (trois cent vingt euros), assorti d'une prime d'émission de 960,- EUR (neuf cent soixante euros);

- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-C C.V., susnommée, souscrit 160 (cent soixante) Actions de Commanditaires et les paie à hauteur de 100% par un apport en numéraire d'un montant total de 320,- EUR (trois cent vingt euros), assorti d'une prime d'émission de 960,- EUR (neuf cent soixante euros);

- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-E C.V., susnommée, souscrit 241 (deux cent quarante et une) Actions de Commanditaires et les paie à hauteur de 100% par un apport en numéraire d'un montant total de 482,- EUR (quatre cent quatre-vingt-deux euros), assorti d'une prime d'émission de 1.446,- EUR (mille quatre cent quarante-six euros);

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II LIMITED PARTNERSHIP, susnommée, souscrit 2.573 (deux mille cinq cent soixante-treize) Actions de Commanditaires et les paie à hauteur de 100% par un apport en numéraire d'un montant total de 5.146,- EUR (cinq mille deux cent quarante-six euros), assorti d'une prime d'émission de 15.438,- EUR (quinze mille quatre cent trente-huit euros);

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-A C.V., susnommée, souscrit 489 (quatre cent quatre-vingt-neuf) Actions de Commanditaires et les paie à hauteur de 100% par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 978 (neuf cent soixante-dix-huit euros), assorti d'une prime d'émission de 2.934 EUR (deux mille neuf cent trente-quatre euros);

- LAPEF II NIB CO-INVESTMENT C.V., susnommée, souscrit 673 (six cent soixante-treize) Actions de Commanditaires et les paie à hauteur de 100% par un apport en numéraire d'un montant total de 1.346,- EUR (mille trois cent quarante-six euros), assorti d'une prime d'émission de 4.038,- EUR (quatre mille trente-huit euros);

- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-D LIMITED PARTNERSHIP, susnommée, souscrit 1.982 (mille neuf cent quatre-vingt-deux) Actions de Commanditaires et les paie à hauteur de 100% par un apport en numéraire d'un montant total de 3.964,- EUR (trois mille neuf cent soixante-quatre euros), assorti d'une prime d'émission de 11.892,- EUR (onze mille huit cent quatre-vingt-douze euros);

- ADVENT PARTNERS II LIMITED PARTNERSHIP, susnommée, souscrit 76 (soixante-seize) Actions de Commanditaires et les paie à hauteur de 100% par un apport en numéraire d'un montant total de 152,- EUR (cent cinquante-deux euros), assorti d'une prime d'émission de 456,- EUR (quatre cent cinquante-six euros);

- ADVENT PARTNERS GPE IV LIMITED PARTNERSHIP, susnommée, souscrit 130 (cent trente) Actions de Commanditaires et les paie à hauteur de 100% par un apport en numéraire d'un montant total de 260,- EUR (deux cent soixante euros), assorti d'une prime d'émission de 780,- EUR (sept cent quatre-vingts euros);

- ADVENT PARTNERS LAPEF II LIMITED PARTNERSHIP, susnommée, souscrit 49 (quarante-neuf) Actions de Commanditaires et les paie à hauteur de 100% par un apport en numéraire d'un montant total de 98,- EUR (quatre-vingt-dix-huit euros), assorti d'une prime d'émission de 294,- EUR (deux cent quatre-vingt-quatorze euros);

- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-A LIMITED PARTNERSHIP, susnommée, souscrit 3.064 (trois mille soixante-quatre) Actions de Commanditaires et les paie à hauteur de 100% par un apport en numéraire d'un montant total de 6.128,- EUR (six mille cent vingt-huit euros), assorti d'une prime d'émission de 18.384,- EUR (dix-huit mille trois cent quatre-vingt-quatre euros);

- PETRUS, souscrit 4.185 (quatre mille cent quatre-vingt-cinq) Actions de Commanditaires et les paie à hauteur de 100% par un apport en numéraire d'un montant total de 8.370,- EUR (huit mille trois cent soixante-dix euros), assorti d'une prime d'émission de 25.110,- EUR (vingt-cinq mille cent dix euros); et

- WITHERSPOON, souscrit 474 (quatre cent soixante-quatorze) Actions de Commanditaires et les paie à hauteur de 100% par un apport en numéraire d'un montant total de 948,- EUR (neuf cent quarante-huit euros), assorti d'une prime d'émission de 2.844,- EUR (deux mille huit cent quarante-quatre euros).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence ce jour et se termine le 31 décembre 2005. La première assemblée générale annuelle se tiendra le 22 juin 2006.

Déclaration - Coûts

Le notaire signant le présent acte déclare que les conditions prescrites à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies et témoigne expressément de ce fait.

Le montant approximatif des coûts, frais, salaires ou charges, sous quelque forme que ce soit, encourus ou facturés à la société en raison de sa formation est approximativement évalué à six mille euros.

Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires

Les parties susnommées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant dûment convoquées, ont pris les mesures nécessaires pour réunir une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires («l'Assemblée générale») et, ayant déclaré que l'Assemblée générale était régulièrement constituée, ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

1) Le nombre de membres du Conseil de surveillance est fixé à cinq.

Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de surveillance de la Société:

- Juan Carlos Torres,
- Luis Solorzano,
- Eric Adjoubel,
- Andres Holzer,
- Pablo Ariztegui.

2) ERNST & YOUNG est nommé «Réviseur d'Entreprises».

3) Le siège social de la Société est sis au 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

4) Le mandat des membres du Conseil de surveillance se terminera à la fin de l'assemblée générale annuelle qui sera organisée en 2011.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française. À la requête des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg le jour indiqué en tête de ce document.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, qui sont toutes connues du notaire par leur nom de famille, leur prénom, leur état civil et leur adresse, lesdites personnes comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, vol. 150S, fol. 69, case 1. – Reçu 1.501,08 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

J. Elvinger.

(100788.3/211/683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005 .

SAMOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 62.602.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(099597.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

TESA PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.623.

In the year two thousand and five, on the seventeenth day of November.
Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company TESA PARTICIPATIONS CAYMAN LTD., having its registered office at c/o Caledonian Bank & Trust Limited, 36A Dr. Roy's Drive, P.O. Box 1043GT, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by Maître Michel Bulach, lawyer, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney established under private seal given in Dallas (USA) on November 15, 2005.

The power of attorney after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The pre-said TESA PARTICIPATIONS CAYMAN LTD. is the sole member of the company TESA PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 79.623, hereinafter referred to as the «Company», incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 8, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 552 dated July 20, 2001.

The articles of association have been amended pursuant to a deed of the pre-said Maître Joseph Elvinger, on December 11, 2000, published in the Mémorial C, number 599 dated August 3, 2001.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Corporation:

First resolution

The sole member of the Company resolves the anticipatory and voluntary winding-up of the Company and the opening of the liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint Maître François Brouxel, lawyer, born on September 16, 1966, in Metz, France, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, as liquidator of the Company.

Third resolution

The sole member of the Company resolves to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg commercial companies act dated as of August 10, 1915, as amended (hereafter referred to as the «Act»).

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Act, without prior consent of the sole member of the Company.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing-up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator shall also be authorised to make advance payments of any surplus assets of the Company to the sole member of the Company as he deems fit.

Fourth resolution

The sole member of the Company resolves that the liquidator shall not be entitled to any specific compensation.

Expenses, Costs, Remuneration, Charges

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present deed, is estimated at EUR 1,700.- (one thousand and seven hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société TESA PARTICIPATIONS CAYMAN LTD, ayant son siège social à Caledonian Bank & Trust Limited, 36A Dr. Roy's Drive, P.O. Box 1043GT, Grand Cayman, Iles Cayman, dûment représentée par Maître Michel Bulach, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dallas (USA), le 15 novembre 2005.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La prénommée TESA PARTICIPATIONS CAYMAN LTD est l'associée unique de la société TESA PARTICIPATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 79.623, ci-après définie comme la «Société», constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 552 du 20 juillet 2001.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit Maître Joseph Elvinger, en date du 11 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 599 du 3 août 2001.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associée unique de la Société:

Première résolution

L'associée unique de la Société décide la dissolution anticipée et volontaire de la Société et prononce sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Seconde résolution

L'associée unique de la Société décide de nommer Maître François Brouxel, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz, France, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, pour assumer les fonctions de liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'associée unique de la Société décide d'attribuer au liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi»).

Le liquidateur est autorisé à passer tous les actes et exécuter toutes les opérations, y compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'associée unique de la Société.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut, à ce sujet, s'en référer entièrement aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'associée unique de la Société tel qu'il le jugera opportun.

Quatrième résolution

L'associée unique de la Société décide que le liquidateur n'aura droit à aucune rémunération particulière.

Frais, Coûts, Rémunération, Charges

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, est estimé à EUR 1.700,- (mille sept cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de cette personne comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu au mandataire, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Bulach, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 28, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 novembre 2005.

T. Metzler.

(103265.3/222/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

DRETSCHLER.com, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

H. R. Luxemburg B 100.284.

Im Jahre zweitausendfünf, den siebzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

Herr Sven Strowig, Geschäftsführer, geboren am 21. Dezember 1973 in Marbach am Neckar (Deutschland), wohnhaft in D-66706 Perl, Donatusring 2a.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte seine Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

I.- Der Komparent ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DRETSCHLER.com, S.à r.l., mit Sitz in L-5534 Remich, 17, rue Foascht, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 16. April 2004, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 594 vom 9. Juni 2004.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 100.284.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), voll eingezahlt.

Sämtliche hundert (100) Anteile gehören dem alleinigen Gesellschafter Herrn Sven Strowig, vorbenannt.

III.- Alsdann nimmt der Gesellschafter der Gesellschaft, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, und welcher an Platz und Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung handelt, folgenden Beschluss:

Einzigster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-5534 Remich, 17, rue Foascht nach L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang, zu verlegen.

Daraufhin wird der erste Absatz von Artikel 4 der Satzungen der Gesellschaft umgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«Der Gesellschaftssitz befindet sich in Contern.»

IV.- Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde, abgeschätzt auf den Betrag von achthundert Euro (EUR 800,-), fallen der Gesellschaft zur Last, welche sich dazu verpflichtet, jedoch bleibt der Gesellschafter dem Notar gegenüber solidarisch verpflichtet.

V.- Der Komparent, handelnd wie vorerwähnt, erwählt Domizil im Sitz der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihm kundigen Sprache an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe diese Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: S. Strowig, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 28, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 28. November 2005. T. Metzler.
(103379.3/222/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

DRETSCHLER.com, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

R. C. Luxembourg B 100.284.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Bonnevoie, le 28 novembre 2005.

T. Metzler.

(103381.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

POLUX, Société Civile.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg E 3.001.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Michel Marchais, président de sociétés, demeurant à CH-1971 Grimisualt/ Valais, 70, rue de Comeraz, né à Rezé (44), France, le 16 septembre 1932,

2) Madame Brigitte Gremaud, épouse Michel Marchais, magistrat, demeurant à CH-1971 Grimisualt/ Valais, 70, rue de Comeraz née à Tunis (Tunisie), le 28 octobre 1954,

tous deux ici représentés par Monsieur Reinald Loutsch, directeur-adjoint, demeurant professionnellement à Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 4 novembre 2005.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile familiale qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'investissement sous quelque forme que ce soit, dans tous instruments financiers, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements.

La société a en outre pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Art. 2. La société prend la dénomination de POLUX, société civile.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq mille euros (5.000,- EUR) représenté par cinquante (50) parts d'intérêts d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 30 juin 2006.

Souscription et paiement

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les parts d'intérêts comme suit:

1. Monsieur Michel Marchais, prénommé, quarante-neuf parts d'intérêts.	49
2. Madame Brigitte Marchais, prénommée, une part d'intérêts	1
Total: cinquante parts d'intérêts	50

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées en espèces de telle sorte que la somme de cinq mille euros (5.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (1.100,- EUR), compte tenu de l'article sept de la loi du 29 décembre 1971 sur le droit d'apport.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel Marchais, prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est fixé à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 31, case 10. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

G. Lecuit.

(104455.3/220/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

MATRIX GERMAN PORTFOLIO NO. 1 MUNSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 112.077.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the ninth of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

MATRIX GERMAN PORTFOLIO NO. 1 HOLDCO, S.à r.l., having its registered office in boulevard Royal 25B, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by one of its managers, Mr Robert Kimmels, manager, residing at 44, rue de Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

This appearing, voting under his given authority, announced the formation of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed a company with limited liability (Einmannengesellschaft) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the company is acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control and development of these participations.

The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial rights as well as any other rights connected to them or which complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The Company does not submit to the specific tax statute according to the law of July 31st, 1929 about holding companies.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The company will assume the name MATRIX GERMAN PORTFOLIO NO. 1 MUNSTER, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) each.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of article 179 (2) of the law related to commercial companies as amended; In this contingency articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the company shall have to be established in writing, and that the clauses related to shareholders' meetings will not apply.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 10. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 11. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act singly in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

Art. 12. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 13. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 14. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2006.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 6 hereof.

The general meeting of partners, upon recommendation of the board of managers, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid in amount of such shares. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions for seen by law.

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed and fully paid up in cash by the sole shareholder, MATRIX GERMAN PORTFOLIO NO. 1 HOLDCO, S.à r.l., previously named, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company as been proved to the notary.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Extraordinary general meeting

The partner representing the whole of the company's share capital has forthwith unanimously carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established at boulevard Royal 25B, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at three.
- 3) The meeting appoints as manager of the company for an unlimited period:
 - Mr Ian Blake, with professional address at One Jermyn Street, London, SW1Y 4UH, United Kingdom;
 - Mr Herman Boersen, residing at 7, rue Henri Thill, L-8157, Bridel, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Robert Kimmels, residing at 44, rue de Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers have the most extensive powers to act singly on behalf of the company in all circumstances and to authorise acts and activities relating to the company's objectives by their sole signature.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English, followed by a German version, and that in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendfünf, den neunten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Mersch, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

MATRIX GERMAN PORTFOLIO NO. 1 HOLDCO, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in boulevard Royal 25B, Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

hier vertreten durch einem seiner Geschäftsführer, Herrn Robert Kimmels, Geschäftsführer, mit Wohnsitz in 44, rue de Kiem, L-1857 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Diese Komparentin, erklärte eine Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche den folgenden Satzungen unterliegt.

Art. 1. Es wird hiermit eine Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen in beliebiger Form durch Kauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann außerdem diese Beteiligungen durch Verkauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen abtreten.

Die Gesellschaft kann außerdem jedwede Patente, Warenzeichen oder intellektuelle und unkörperliche Rechte sowie andere damit verbundene oder komplettierende Rechte erwerben und entwickeln.

Die Gesellschaft kann auf beliebige Weise Fremdkapital aufnehmen, insbesondere durch Ausgabe von Anleihen, u.a. Wandelanleihen, Bankkredite oder Erhöhung des Eigenkapitals, und sie kann anderen Unternehmen, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder nicht, Kredite, Darlehen oder Vorschüsse gewähren bzw. Garantien ausstellen.

Außerdem kann die Gesellschaft Wertpapiere, Bareinlagen, Schatzpapiere erwerben oder Investitionen auf andere Art und Weise tätigen, insbesondere durch den Kauf, die Zeichnung oder auf anderer Art und Weise von Aktien, Obligationen, Optionsrechten oder andere Arten von Wertpapieren um diese zu verkaufen oder zu tauschen.

Sie kann Transaktionen von gewerblichen, kommerziellen und finanziellen Vermögenswerten sowie Sachanlagen und Immobilien vornehmen, die ganz oder teilweise direkt oder indirekt seinem Geschäftszweck entsprechen.

Sie kann direkt oder indirekt, auf eigene Rechnung oder im Namen Dritter, allein oder in Zusammenarbeit mit anderen tätig sein und dabei alle Arten von Tätigkeiten im Rahmen des oben genannten Gesellschaftsobjekts bzw. zugunsten des Gesellschaftsobjekts der Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, ausführen.

Die Gesellschaft kann grundsätzlich alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen übernehmen und alle Tätigkeiten durchführen, die sie als zur Erfüllung ihres Gesellschaftsobjekts erforderlich erachtet, und kann das Mandat zur Leitung eines beliebigen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmens mit oder ohne Vergütung übernehmen.

Die Gesellschaft unterliegt nicht dem spezifischen Steuerstatut laut Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

Art. 3. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft wird gegründet unter der Bezeichnung MATRIX GERMAN PORTFOLIO NO. 1 MUNSTER, S.à r.l.

Art. 5. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 6. Das gezeichnete Aktienkapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderem, die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, das heisst jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Massgabe von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

Art. 8. Die Anteile können frei unter den Gesellschaftern veräussert werden. Sie können nur an Dritte veräussert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer dreiviertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

Art. 9. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Teilhabers.

Art. 10. Weder Gläubiger noch Erben können, aus welchem Grund auch immer, das Vermögen oder die Bücher der Gesellschaft versiegeln lassen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können und welche durch die Gesellschafter ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gegenüber Dritten einzeln zu vertreten.

Art. 12. Der oder die Gesellschafter sind einfache Mandatare der Gesellschaft und sie gehen persönlich keine Verbindlichkeiten ein in Bezug auf die Verbindlichkeiten, welche sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind. Sie sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter nimmt an den Gesellschaftsbeschlüssen teil mit soviel Stimmen wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Vollmachtnehmer an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

Art. 14. Die Gesellschafterbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit des Gesellschaftskapitals gefasst. Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsabänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, bedürfen der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jedes Jahres mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2006 enden wird.

Art. 16. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel sechs festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrates, über Verwendung des Nettogewinnes beschließen.

Im Falle von Anteilen, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung ausbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, (die natürliche oder juristische Personen sein können) und die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 18. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie auf die späteren Änderungen.

Zeichnung und Einzahlung

Der alleinige Gesellschafterin MATRIX GERMAN PORTFOLIO NO. 1 HOLDCO, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, hat sämtliche Anteile voll und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

Kosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, wird auf EUR 1.250,- geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in boulevard Royal 25B, L-2449 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.
 - 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf drei festgesetzt.
 - 3) Als Geschäftsführer werden auf unbestimmte Dauer ernannt:
 - Herr Ian Blake, mit Berufsadresse in One Jermyn Street, London, SW1Y 4UH, United Kingdom;
 - Herr Herman Boersen, mit Wohnsitz in 7, rue Henri Thill, L-8157, Bridel, Großherzogtum Luxemburg;
 - Herr Robert Kimmels, mit Wohnsitz in 44, rue de Kiem, L-1857 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.
- Die Geschäftsführer sind berechtigt die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Kimmels, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 novembre 2005, vol. 433, fol. 93, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 23. November 2005.

H. Hellinckx.

(103733.3/242/216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

LA MAIN VERTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4169 Esch-sur-Alzette, 32, rue Aloyse Kayser.

R. C. Luxembourg B 82.580.

—
Assemblée générale extraordinaire

Il résulte d'une décision des associés de la société en date du 1^{er} février 2005,

que le siège social de la société LA MAIN VERTE, S.à r.l. a changé et que le nouveau siège de la société est (est situé): 32, rue Aloyse Kayser à L-4169 Esch-sur-Alzette.

Signé en double exemplaires à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2005.

Signatures

Associés

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04762. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(101041.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

LA MAIN VERTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4169 Esch-sur-Alzette, 32, rue Aloyse Kayser.

R. C. Luxembourg B 82.580.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature.

(101028.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

LA MAIN VERTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4169 Esch-sur-Alzette, 32, rue Aloyse Kayser.

R. C. Luxembourg B 82.580.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature.

(101024.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

LA MAIN VERTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4169 Esch-sur-Alzette, 32, rue Aloyse Kayser.

R. C. Luxembourg B 82.580.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature.

(101027.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

OFFICE PARK FINDEL F4 S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2613 Luxemburg, 7, place du Théâtre.
H. R. Luxemburg B 80.489.

Im Jahre zweitausendfünf, den fünfzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft OFFICE PARK FINDEL F4 S.A., mit Sitz in L-2613 Luxemburg, 7, place du Théâtre, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 80.489, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 26. Januar 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 744 vom 11. September 2001.

Die Versammlung wird um 9.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Hans-Peter Maier, Ingenieur, wohnhaft in Gislewilerdorf eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Marina Muller, Privatangestellte, wohnhaft in Athus.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Jean-Claude Schulté, Privatangestellter, wohnhaft in Finning.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

Tagesordnung:

1.- Abänderung des Artikels 10 der Satzung, so dass die Gesellschaft nunmehr durch die Einzelunterschrift eines jeden Verwaltungsratsmitgliedes rechtsgültig verpflichtet wird.

2.- Ausscheiden eines Verwaltungsratsmitgliedes und Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitgliedes.

II.- Dass die anwesenden oder vertretene Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Stückzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, welche durch die anwesenden Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Verwaltungsrat unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden. Die Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur unterschrieben wurden bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Gesellschaft nunmehr durch die Einzelunterschrift eines jeden Verwaltungsratsmitgliedes rechtsgültig verpflichtet wird. Infolgedessen erhält Artikel 10 der Satzung folgenden Wortlaut:

«Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift eines jeden Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrats rechtsgültig verpflichtet.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt das Ausscheiden des Herrn Camille Diederich als Verwaltungsratsmitglied zur Kenntnis und ernennt an seiner Stelle zum neuen Verwaltungsratsmitglied die Gesellschaft HAMALUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in Luxemburg, 7, place du Théâtre, für die Dauer von einem Jahr bis zur jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2006.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an die Erschienenen, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: H.-P. Maier, J.-C. Schulté, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, vol. 150S, fol. 79, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. November 2005.

F. Baden.

(103514.3/200/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

OFFICE PARK FINDEL F4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 80.489.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(103516.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

**BEGONA S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 98.096.

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BEGONA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 98.096, constituée suivant acte reçu le 16 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 139 du 3 février 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cristina Soares, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Qu'il ressort de la liste de présence que les quatre mille six cents (4.600) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de participations financières.

2. Modification de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

3. Modification de l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de BEGONA S.A.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière régie par les dispositions instaurées par le règlement grand-ducal relatif du 24 décembre 1990 concernant les sociétés dites usuellement «soparfi».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article quatre des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de remplacer l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de BEGONA S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Seil, A. Uhl, C. Soares, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, vol. 150S, fol. 84, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

J. Elvinger.

(103518.3/211/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aérogolf Center.

R. C. Luxembourg B 34.726.

L'an deux mille cinq, le deux novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aérogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 34.726, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 septembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 424 du 19 novembre 1990. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 663 du 29 juin 2004.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Aad N.D. Spaan, Administrateur, Directeur-Général, demeurant à Luxembourg,

qui nomme Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange, comme secrétaire.

L'assemblée élit Monsieur Guy Streff, employé privé, demeurant à Bereldange, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Modification de l'article 18 c) des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«c) la signature d'un administrateur, sous réserve que celui-ci ait des fonctions de direction dans la société».

2) Suppression du paragraphe d) de l'article 18 des statuts;

3) Modification subséquente de l'article 18.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le paragraphe c) de l'article 18 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«c) la signature d'un administrateur, sous réserve que celui-ci ait les fonctions de direction dans la société».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer le paragraphe d) de l'article 18 des statuts.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 18 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 18.** Sans préjudice des pouvoirs et délégations autres plus étendus que le Conseil accorderait en vertu de l'article 17 qui précède, la société est valablement engagée, pour tous actes ou toutes procurations ou délégations par:

a) la signature conjointe du Président du Conseil d'administration et d'un administrateur-délégué;

b) la signature conjointe de deux administrateurs délégués;

c) la signature d'un administrateur, sous réserve que celui-ci ait des fonctions de direction dans la société.

En matière de représentation en justice, toutes les actions seront valablement poursuivies, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil d'administration. Les personnes engageant la société en vertu du présent article ne doivent justifier vis-à-vis des tiers d'aucune délégation, pouvoir ou décision spéciale du conseil d'administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Spaan, N. Thoma, G. Streff, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 11, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

P. Frieders.

(103497.3/212/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aérogolf Center.

R. C. Luxembourg B 34.726.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

P. Frieders.

(103498.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

DALIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 12, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 95.500.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le onze novembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Madame Fouzia Allou, employée privée, demeurant à F-54400 Cosnes-et-Romain, 6, rue de Franche Comté, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle DALIA, S.à r.l. avant son siège social à L-2240 Luxembourg, 12, rue Notre Dame, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 95.500, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 août 2003, publié au Mémorial C, numéro 1019 du 2 octobre 2003, requiert le notaire instrumentant d'acter:

a) que la société DALIA, S.à r.l. a actuellement un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune;

b) que Madame Fouzia Allou, préqualifiée, seule associée, déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation, avec effet à ce jour, de la société à responsabilité limitée DALIA, S.à r.l.;

c) que la société n'a plus d'activités;

d) que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société Madame Fouzia Allou, préqualifiée;

e) que Madame Fouzia Allou, préqualifiée, déclare en outre que la liquidation de la société à responsabilité limitée DALIA, S.à r.l. a été achevée et qu'elle déclare assumer tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute;

f) que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années au domicile de Madame Fouzia Allou à F-54400 Cosnes-et-Romain, 6, rue de Franche Comté.

Frais

Le montant des frais, charges et rémunérations incombant à la société à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Allou, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 15 novembre 2005, vol. 433, fol. 79, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 novembre 2005.

A. Weber.

(103283.3/236/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

**TRUCKING RENTAL PURCHASE MAINTENANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 46.847.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 9 juin 1994.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03422, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRUCKING RENTAL PURCHASE MAINTENANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

(099577.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**TRUCKING RENTAL PURCHASE MAINTENANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 46.847.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 9 juin 1994.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03424, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRUCKING RENTAL PURCHASE MAINTENANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

(099580.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**TRUCKING RENTAL PURCHASE MAINTENANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 46.847.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 9 juin 1994.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03428, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRUCKING RENTAL PURCHASE MAINTENANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

(099581.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

**TRUCKING RENTAL PURCHASE MAINTENANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société
Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 46.847.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 9 juin 1994.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03432, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRUCKING RENTAL PURCHASE MAINTENANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

(099583.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2005.
